



**ACADÉMIE
DE REIMS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PRIORITÉ POUR TOUS LES PERSONNELS ENSEIGNANTS ÉLIGIBLES À LA VACCINATION

Vendredi 16 avril 2021

La vaccination est une priorité nationale pour la bataille contre le Covid-19. C'est pourquoi le gouvernement a présenté des mesures permettant d'intensifier la campagne de vaccination dans les jours et les semaines à venir. À ce jour, près de 12 millions de Français ont pu être vaccinés. Depuis le début de cette semaine, les personnes âgées de plus de 55 ans, même sans comorbidités, sont éligibles à la vaccination.

Des campagnes ciblées sont en cours d'organisation pour faciliter la vaccination des professions les plus exposées au virus, en particulier les personnels de l'État et des collectivités territoriales exerçant dans les écoles, collèges et lycées, publics ou privés, au contact des élèves.

En conséquence, dès le samedi 17 avril, tous les personnels de plus de 55 ans exerçant au contact des élèves en école, collège et lycée (notamment enseignants, personnels de direction, AESH, ...) bénéficieront de créneaux dédiés de vaccination, dans les centres de vaccination concernés par ce circuit rapide. Cette solution sera proposée *a minima* pour les deux prochaines semaines, y compris les week-ends.

Tous les personnels concernés de l'académie de Reims ont été informés dès aujourd'hui des modalités pratiques pour bénéficier de cette vaccination prioritaire.

Ils devront se munir d'une pièce justifiant de l'exercice du métier enseignant (carte professionnelle, bulletin de salaire accessible sur l'ENSAP...) ainsi que d'une pièce d'identité et d'une carte vitale ou d'une attestation de droits.

La liste des centres de vaccination ouverts ce week-end est établie par les ARS.

Contact presse

Isabelle Quilbé Da Silva

Attachée de presse du recteur

Tél : 03 26 05 69 82 | Port 06 73 51 32 65
Mél : relation-presse@ac-reims.fr